

Automne 2012

Rapport d'activités de la Conférence Suisse des offices de conciliation au sens de la loi sur l'égalité COC pour les années 2011 et 2012

1. Marche des affaires
2. Journées nationales
3. Site internet
4. Finances
5. Modification des statuts et élections
6. Perspectives



1. Marche des affaires

Depuis la fondation de la COC le 10 septembre 2004, l'actualité de l'objectif de la COC n'a en rien changé: une mise en réseau des offices de conciliation cantonales, un échange régulier d'informations et d'expériences ainsi que les formations continues communes agissent favorablement sur l'accomplissement des tâches essentielles de conciliation et de conseils, en particulier après l'introduction du Code de procédure civile suisse. Le comité et le secrétariat ont engagés toute leur énergie dans la réalisation de l'objectif.

Au cours du dernier exercice 2011/2012, le comité et le secrétariat se sont réunis trois fois (à Zurich, Winterthour et Lucerne). Les affaires courantes ont aussi été traitées par téléphone, par voie électronique, ou au contact direct avec le secrétariat et les membres.

Tout d'abord, le comité s'est occupé du suivi de la réunion, très réussie, qui s'est tenue à Frauenfeld le 18 novembre 2010. Il s'agissait notamment de l'adoption et de l'expédition du procès-verbal ainsi que de la statistique des affaires, de la facturation et du recouvrement des cotisations des membres. En plus, il convenait d'actualiser le site web et de lancer la conception et l'organisation de la prochaine réunion, y compris la planification budgétaire.

Et enfin, le comité s'est engagé, conformément au but inscrit dans les statuts de la COC, dans l'organisation et la mise en œuvre de la session de formation continue pour tous les membres des offices de conciliation au sens de la loi sur l'égalité, qui se déroulera le 7 septembre 2011 à Berne, en collaboration avec le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG et de l'Office fédéral de la justice.

Le comité, le secrétariat et l'organe de contrôle comprend les membres suivants:

Susy Stauber-Moser, avocate/médiatrice, Meilen	Présidente
Reinhold Nussmüller, avocat, Amriswil	Vice-président
Caroline Barthe, avocate, Bâle	Membre
Jules Greber, président de la cour, Lucerne	Caisse/Comptabilité
Marianne Muggli, Eschlikon	Secrétariat
Justine Heller Küpfer, Schaffhouse, et Susanne Büchi, Dussnang	Organe de contrôle

En ce qui concerne **les membres**, le canton de Nidwald a démissionné en 2011.

2. Journées nationales bisannuelles

La dernière réunion a eu lieu, conformément au turnus, le 18 novembre 2010 dans le canton de Thurgovie, à Frauenfeld. La prochaine réunion aura lieu le 22.11.2012 dans le canton de Zurich, à Winterthour. Pour la réunion en automne 2014, Aarau respectivement le canton d'Argovie est proposé comme hôte. L'adoption de cette proposition est recommandée à l'Assemblée.

Les programmes des conférences et documents y relatifs seront en temps voulu disponibles sur le site internet www.sks-coc.ch.

Pour la réunion le 22 novembre 2012, une enquête a de nouveau été effectuée au sujet des affaires traitées entre-temps par les offices de conciliation, pour présenter à la réunion une nouvelle statistique des affaires.



3. Site internet

Le contenu du site internet de la SKS-COC a bien été mis à jour. Il s'est cependant avéré lors des mises à jour toujours plus étendus, et de ce fait plus coûteuses, que même la structure technique nécessiterait un renouvellement et une simplification. L'objectif serait que les mises à jour puissent être effectuées par nous-mêmes et donc à moindres frais. L'ordre pour la création de la nouvelle page web devrait donc être donné dès que possible.

4. Finances

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011 seront présentés lors de la réunion à Winterthour, en même temps que le rapport de vérification. Les budgets ont été respectés.

5. Modification des statuts et élections

Le Code de procédure civile exige une légère modification des statuts selon l'annonce préalable. Selon les statuts de la SKS-COC, la présidence est assumée au tournant parmi les membres. Comme nouvelle présidente, le comité propose Salomé Schmid, présidente de l'office de conciliation pour l'égalité du canton d'Argovie, qui a accepté de partager cette fonction avec Karin Lareida, présidente de la commission de conciliation pour les questions de personnel (responsable pour les cas des employés cantonaux), au sens d'une co-présidence.

Jules Greber souhaite démissionner en tant que trésorier et responsable de la comptabilité. En conformité avec les statuts, Caroline Barthe quittera également le comité. Le comité remercie chaleureusement les grands mérites de ces deux membres. Reinhold Nussmüller est prêt à exercer la fonction de trésorier, tandis que Marianne Muggli s'occupera de la comptabilité, conjointement avec le secrétariat.

L'Assemblée générale est invitée de décider en conséquence.

6. Perspectives

Lors de la prochaine réunion en 2014 à Aarau, le SKS-COC peut célébrer son dixième anniversaire.

Nous sommes convaincus que les offices de conciliation au sens de la loi sur l'égalité assument une tâche juridique importante, qui se répercute aussi à l'échelon de la politique sociale et de la société, et que la SKS-COC peut continuer de jouer un rôle de soutien déterminant.

